



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction des Ressources Humaines

Service des Emplois et des Compétences

Sous-direction des Parcours professionnels
et des Mobilités

Référence :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Marie-Christine PERRAIS
marie-christine.perrais@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 74 30 – Fax : 01 40 81 61 94

Objet : Campagne 2008 – Entretien professionnel et de formation

La Défense, le 10 avril 2009

Le ministre de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de l'aménagement du
territoire

à

Mesdames et messieurs les chefs de service

Comme suite au courrier du 19 décembre 2008, la concertation relative à l'entretien professionnel pour l'année 2008 est maintenant achevée. Elle s'est traduite par un arrêté fixant les conditions générales relatives à cet entretien, dont le projet a été soumis à l'avis du CTPM le 9 avril dernier.

Vous pouvez donc dès maintenant lancer la campagne d'entretiens pour l'année 2008.

Cette procédure d'entretien professionnel se veut novatrice, compte tenu du cadrage interministériel explicité dans le décret n°2007-1365 du 17 septembre 2007, tout en restant dans la continuité de nos pratiques ministérielles.

Toutefois, j'attire votre attention sur la nécessité d'élaborer préalablement une fiche de poste comme élément support de l'entretien et de noter que les compétences, dont il sera question, sont celles que l'agent aura mobilisées sur le poste au cours de l'année écoulée.

Enfin, l'appréciation générale demandée en fin de document devra faire l'objet d'une attention toute particulière de la part du rédacteur. En effet, ce sera un des éléments essentiels du document, qui servira de référence quant à la cohérence de l'ensemble du dispositif managérial (conseil parcours, mobilités, promotion, primes...) déployé autour de l'agent, non seulement à court terme mais aussi à moyen voire long terme.

Sur ce dernier point, j'invite chaque chef de service à s'assurer de l'homogénéité de la qualité des compte rendus préalablement à la signature des agents.

PJ : Instruction générale relative à l'entretien professionnel et à l'entretien formation pour les personnels, guide relatif à l'entretien professionnel annuel, notice relative à l'entretien formation, les modèles de fiche de poste, de compte-rendu d'entretien professionnel et celui d'entretien de formation.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre de la formation tout au long de la vie, et comme il vous l'a été annoncé par circulaire le 26 février 2009, l'entretien de formation sera réalisé dans la continuité de l'entretien professionnel. Cela permettra d'approfondir les besoins en formation de l'agent notamment lorsque l'écart constaté entre les compétences requises et les compétences acquises sur le poste relève de ce levier.

Une campagne de formation est actuellement en cours à destination des secrétaires généraux des services pour expliciter au mieux cette nouvelle procédure.

A cet effet, vous trouverez, ci-joints, l'ensemble des documents utiles au dispositif, dont les formulaires de compte rendu et une instruction, précisant les modalités de mise en oeuvre.

Je vous invite à mettre en oeuvre cette campagne dès que possible, et à vous assurer que l'ensemble des entretiens auront été tenus avant l'été. Les compte rendus seront signés de part et d'autre au plus tard pour le 15 septembre 2009.

Pour le Ministre, et par délégation,
Le directeur des ressources humaines

Signé

Jean-Claude RUYSSCHAERT

